



Session ordinaire 2020-2021

JS, LB, TL/PG, CE, LW

P.V. PETI 21  
P.V. FNP 03

## Commission des Pétitions

### Commission de la Fonction publique

#### Procès-verbal de la réunion du 05 mai 2021

##### Ordre du jour :

1. Débat public concernant la pétition publique n° 1765 - Unerkennung vum BTS Diplom (Bac+2) am staatlechen Salairaessystem
2. Conclusions des commissions

\*

Présents : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Mme Simone Asselborn-Bintz, M. André Bauler, M. Frank Colabianchi, M. Mars Di Bartolomeo, Mme Chantal Gary, M. Marc Goergen, M. Gusty Graas, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Marc Hansen, M. Fernand Kartheiser, Mme Octavie Modert, Mme Lydia Mutsch, membres de la Commission des Pétitions

Mme Diane Adehm, M. Carlo Back, M. Frank Colabianchi, Mme Chantal Gary, M. Gusty Graas, M. Aly Kaes, M. Fred Keup, M. Claude Lamberty, Mme Octavie Modert, membres de la Commission de la Fonction publique

M. Fernand Etgen

M. Marc Hansen, Ministre de la Fonction publique

M. Bob Gengler, du Ministère de la Fonction publique

Mme Anne Tescher, Directrice adjointe du Centre de gestion du personnel et de l'organisation de l'État (CGPO)

Mme Sarah Volz (auteure de la pétition 1765), M. Franky Frantzen, M. Frank Krier, pétitionnaires

M. Laurent Besch, M. Tun Loutsch, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Emile Eicher, M. Paul Galles, membres de la Commission des Pétitions  
M. David Wagner, observateur délégué  
M. Dan Biancalana, M. Yves Cruchten, Mme Stéphanie Empain, M. Gilles Roth, M. Marc Spautz, membres de la Commission de la Fonction publique  
M. David Wagner, observateur délégué

\*

Présidence : Mme Nancy Arendt épouse Kemp, Présidente de la Commission des Pétitions

\*

## 1. **Débat public concernant la pétition publique n° 1765 - Unerkennung vum BTS Diplom (Bac+2) am staatlechen Salairaessystem**

### **Mot de bienvenue de Monsieur le Président de la Chambre des Députés**

Monsieur le Président de la Chambre des Députés, Fernand Etgen, souhaite la bienvenue aux pétitionnaires, au Ministre compétent et aux membres des commissions parlementaires concernées par le sujet du présent débat public. Il souhaite également la bienvenue aux visiteurs et aux téléspectateurs qui suivent le débat public en direct sur Chamber TV.

Monsieur le Président rappelle que la pétition publique 1765 - *Unerkennung vum BTS Diplom (Bac+2) am staatlechen Salairaessystem*, a recueilli 4.623 signatures, qui ont été validées par la Commission des Pétitions après un contrôle effectué par les services de l'administration parlementaire. L'orateur profite de l'occasion pour signaler que toutes les informations relatives à l'instrument des pétitions publiques peuvent être consultées sur le nouveau site des pétitions « [petitiounen.lu](http://petitiounen.lu) ». C'est par ce portail également que les intéressés peuvent déposer ou signer une pétition publique adressée à la Chambre des Députés.

### **Introduction par Madame la Présidente de la Commission des Pétitions**

Madame la Présidente de la Commission des Pétitions, Nancy Arendt, félicite l'initiatrice de la pétition 1765, Madame Sarah Volz, pour sa démarche et le succès remporté.

L'oratrice rappelle que la pétition revendique une reconnaissance des diplômes de type BTS (BAC + 2) au niveau des barèmes tarifaires de la fonction publique par le biais de l'introduction d'une carrière spécifique A3. Cette carrière est à situer entre les carrières B1 (BAC) et A2 (bachelor) tout en se rapprochant davantage de la carrière des bachelors, précise encore Madame la Présidente.

L'oratrice explique ensuite à l'audience le déroulement du débat public.

### **Intervention des pétitionnaires**

L'initiatrice de la pétition publique 1765, Madame Sarah Volz, remercie les membres de la Chambre des Députés pour la possibilité de thématiser dans le cadre d'un débat

public les revendications et doléances qui sont les siennes. Elle présente d'abord ses co-pétitionnaires, en l'occurrence, Monsieur Frank Krier, coordinateur des BTS au LT École de Commerce et de Gestion, ainsi que Monsieur Franky Frantzen, qui apporte son soutien à cette initiative.

L'oratrice constate d'emblée que l'État luxembourgeois offre des formations BTS<sup>1</sup>. Celles-ci sont entre autres consacrées par les dispositions y afférentes de la loi du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur<sup>2</sup>. Le BTS figure dès lors au même rang que les enseignements de type universitaire qui mènent aux grades de bachelor et de master, conclut l'oratrice.

Madame la pétitionnaire relève encore que le processus de Bologne reconnaît les formations de type BTS comme des formations universitaires dans la mesure où les formations BTS sont expressément prévues dans le cadre du ECTS (*European Credits Transfer System*), qui fixe au niveau européen le niveau d'études dispensé par les établissements d'études supérieures et universitaires. En effet, une formation de type BTS bénéficie de 120 ECTS, alors qu'une formation menant au grade de bachelor bénéficie de 180 ECTS.

L'oratrice souligne que la présente pétition publique vise à créer dans le système barémique de la fonction publique une carrière particulière pour les détenteurs d'un BTS qui devrait s'insérer entre les carrières accessibles avec un diplôme de fin d'études secondaires (carrière B1) et la carrière réservée aux détenteurs d'un bachelor (carrière A2). Madame la pétitionnaire précise que cette insertion ne devrait pas se situer à mi-chemin entre la carrière B1 (BAC) et A2 (bachelor), mais devrait se situer plus près de la carrière destinée aux détenteurs d'un bachelor. A cette fin, l'oratrice met en avant le fait que le nombre d'années d'études qui suivent le BAC est de 2 années dans le cas du BTS et de 3 années dans le cas du bachelor, ce qui mène à un rapport de deux tiers. A considérer le nombre des ECTS, l'oratrice conclut que le BTS (120 ECTS) ne se situe pas non plus à équidistance entre le BAC et le bachelor (180 ECTS), mais ajoute également deux tiers d'ECTS au niveau BAC pour se situer plus près du bachelor.

En conséquence, cette situation permet à l'oratrice de se demander pour quelle raison une reconnaissance équivalente des BTS n'apparaît pas dans les barèmes de la fonction publique.

La pétitionnaire demande qu'une carrière A3 pour les détenteurs d'un BTS soit introduite dans les barèmes auprès de l'Etat.

---

<sup>1</sup> Les formations menant au BTS durent 2 ans (120 ECTS) et leur objectif est de conférer des qualifications professionnelles d'un niveau supérieur dans une spécialité déterminée et de préparer à l'entrée sur le marché du travail.

<sup>2</sup> Loi du 19 juin 2009 portant organisation de l'enseignement supérieur:

- fixant les modalités du cycle d'études d'enseignement supérieur aboutissant à la délivrance du brevet de technicien supérieur;
- modifiant la loi modifiée du 4 septembre 1990 portant réforme de l'enseignement secondaire technique et de la formation professionnelle continue;
- fixant les modalités d'implantation de formations d'enseignement supérieur ou de création de filiales ou d'établissements privés ou publics sur le territoire du Grand-Duché de Luxembourg;
- abrogeant la loi du 14 août 1976 déterminant les conditions de création d'établissements privés d'enseignement supérieur.

L'oratrice constate dans ce contexte que s'il y avait une telle carrière, la carrière B1, qui s'ouvre aux détenteurs d'un diplôme de fin d'études secondaires, serait dorénavant moins encombrée par les détenteurs d'un BTS qui, faute de mieux, retombent sur la carrière B1 s'ils désirent travailler comme fonctionnaires de l'État.

### **Intervention des membres des commissions parlementaires**

Monsieur le Député Gusty Graas, Président de la Commission de la Fonction publique, estime que la revendication qui vient d'être présentée est pertinente. La question de savoir pourquoi une carrière BTS fait défaut dans la structure tarifaire de la fonction publique est bien posée. L'argument des ECTS lui semble particulièrement pertinent.

L'orateur estime que l'introduction d'une nouvelle carrière entre les carrières B1 et A2 doit être discutée.

Monsieur le Député rappelle dans ce contexte les efforts des dernières années qui visaient à revaloriser certaines carrières, telles que celle des assistants sociaux.

Monsieur le Député s'enquiert auprès des pétitionnaires si leur revendication d'une nouvelle carrière A3 correspond à une revendication de principe ou si les pétitionnaires ont déjà une idée plus détaillée au sujet des grades et des échelons y relatifs.

Madame la pétitionnaire Sarah Volz répond qu'il s'agit d'une revendication de principe et qu'il n'y a, à ce stade, pas encore d'idées précises au sujet de la gradation détaillée d'une telle carrière. Introduire une carrière A3 serait un premier pas qui permettrait de mieux tenir compte des formations qui présentent deux années d'enseignement de plus qu'une formation de niveau BAC.

Monsieur le Député Fred Keup estime tout à fait logique qu'un système de formation induise également une carrière y correspondante dans la fonction publique. L'orateur demande si les formations BTS sont reconnues et valorisées dans le secteur privé. Il demande encore de savoir combien de personnes travaillant auprès de l'État et des communes font preuve d'une formation de type BTS.

Madame la pétitionnaire souligne que ses employeurs ont tous reconnu et rémunéré en conséquence sa formation BTS. L'oratrice pense encore que le secteur privé recherche spécifiquement des personnes disposant d'une formation de niveau BTS.

Monsieur le Ministre, sur demande de Madame la Présidente de la Commission des Pétitions, fournit un élément supplémentaire d'information. Il constate tout d'abord que le nombre de détenteurs d'un BTS n'est pas recensé dans la fonction publique et qu'il n'est donc pas exactement connu, en raison du fait justement qu'il n'existe pas de carrière correspondante. Les formations BTS ont été d'abord dispensées dans le courant des années 1990, notamment par le Lycée technique École de Commerce et de Gestion et par le Lycée technique des Arts et Métiers. Au départ, 40 à 60 étudiants par an ont suivi ces formations. Aujourd'hui, il s'agit de 268 étudiants par an. Depuis le lancement des premières formations de type BTS, 3.681 personnes ont suivi une telle formation au Luxembourg. S'y ajoutent les étudiants d'origine frontalière. Ainsi, 630 personnes disposaient en 2011 d'un BTS français. Le relevé des chiffres français n'est pas actualisé.

Madame la Députée Simone Asselborn-Bintz atteste aux pétitionnaires qu'ils ont réussi à mettre le doigt dans une plaie. Son propre fils a d'abord passé une formation de type

BTS avant d'y ajouter une formation de type bachelor en raison de certaines difficultés rencontrées comme détenteur d'un BTS. L'oratrice entend apporter son soutien aux pétitionnaires. Madame la Députée demande si l'on connaît le nombre de personnes qui sont passées d'une formation BTS vers une formation de niveau bachelor.

Monsieur le pétitionnaire Frank Krier dit ne pas en connaître le chiffre exact, mais il estime qu'environ 50 pour cent des personnes ayant suivi une formation de type BTS décident par la suite de poursuivre leurs études en vue de l'obtention d'un grade de bachelor. L'orateur estime que cette tendance est en train de se renforcer.

Monsieur le pétitionnaire constate que certains secteurs de l'économie privée reconnaissent et valorisent le BTS. Ainsi, la convention collective de travail du secteur financier prévoit expressément le BTS, reconnu comme étant une formation à rétribuer au-dessus d'une formation de niveau fin d'études secondaires.

Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo constate que l'État offre depuis quelque 30 années des formations de niveau BTS, que plus de 3.000 jeunes gens ont suivi ce genre de formation, que le secteur privé les recrute et que le secteur public ne leur réserve que des emplois équivalant à un degré de formation inférieur au BTS. L'orateur est à se demander quelles peuvent bien être les raisons qui empêchent la création d'une carrière intermédiaire, répondant aux formations de type BTS.

Monsieur le Député rappelle que les discussions à ce sujet ne datent pas seulement d'aujourd'hui. Il est à se demander pour quelles raisons le sujet n'a pas encore fait son apparition dans le contexte des négociations des accords salariaux de la fonction publique. Reconnaître une formation devrait susciter des revendications. Or, cela n'a pas figuré à l'agenda des négociations des accord tarifaires dans la fonction publique, constate l'orateur.

Monsieur le Député estime que la présente pétition publique peut être considérée comme un premier pas dans cette direction.

En toute logique, si l'on devait estimer que la carrière calquée sur une formation BTS est inutile, il conviendrait de cesser de dispenser ce genre de formations. Par contre, s'il y a un besoin de former les gens au niveau du BTS, il convient de créer une carrière adéquate, estime l'orateur.

Monsieur le pétitionnaire Franky Frantzen fait sien le raisonnement de Monsieur le Député Mars Di Bartolomeo. Il pense qu'une des raisons ayant empêché jusqu'alors la création d'une carrière spécifique à la formation BTS est en partie la difficulté administrative qui serait engendrée par sa mise en œuvre pratique. Les services des différentes administrations et ministères s'en ressentiraient. De plus, une telle carrière pèserait davantage sur les budgets des administrations. Et quand-même, l'orateur donne à considérer que cinq années auparavant fut introduite la carrière A2 dans la fonction publique, correspondant à un niveau de formation du type bachelor. L'orateur pense que le défi fut comparable à celui pour introduire une carrière A3 correspondante aux formations BTS.

Monsieur le Député André Bauler demande à savoir si les détenteurs d'un BTS à caractère technique ont tendance à rejoindre la fonction publique au niveau du rédacteur ou dans le cadre d'une carrière technique.

Monsieur le pétitionnaire Franky Frantzen ne dispose pas d'informations détaillées à ce sujet.

Madame la Députée Chantal Gary demande d'abord si les 120 ETCS sont généralement reconnus et elle demande ensuite s'il est envisageable d'étendre les formations de type BTS sur une durée de 3 années.

Monsieur le pétitionnaire Frank Krier constate que de nombreuses universités tiennent compte des 120 ETCS, mais qu'il n'y a pour les détenteurs d'un BTS pas dans tous les cas une garantie de pouvoir faire valoir leur formation dans un cadre universitaire.

Concernant l'Université du Luxembourg, l'orateur indique que deux écoles ont un partenariat avec l'université qui est assez particulier et qui prévoit que l'Université du Luxembourg permet aux personnes en formation BTS de passer en deuxième année vers un enseignement universitaire, notamment en matière d'études en comptabilité. De cette manière, les personnes qui suivent au départ une formation de type BTS ne perdent pas une année s'ils comptent changer vers une formation de type bachelor.

L'orateur salue expressément l'idée de prolonger les formations BTS sur une durée de 3 années. Il constate que les formations BTS sont offertes par des lycées, à l'opposé des formations de type bachelor, offertes par des écoles supérieures et des universités. Augmenter le nombre d'années d'un BTS, notamment pour une formation d'expert-comptable, permettrait de se situer alors à l'équivalent d'une formation dispensée par une école supérieure. A l'heure actuelle, le métier prémentionné nécessite de justifier d'une formation de type bachelor.

A cela s'ajoute l'opportunité de pouvoir assurer la continuité d'une formation. Si, aujourd'hui, une personne décide de passer du BTS vers une formation de bachelor, elle risque d'ajouter une année de formation à son BTS qui aura d'autres cibles que la formation passée les deux années précédentes. Un BTS calqué sur trois années permettrait d'offrir un parcours d'enseignement plus ciblé et cohérent.

Monsieur le Député Carlo Back rappelle l'historique du BTS à Luxembourg, qui, selon l'appréciation de l'orateur, est lié aux demandes émanant de certains secteurs d'activité. Ainsi, à titre d'exemple, le secteur financier était demandeur pour obtenir une telle formation pour ses candidats potentiels. Il n'était alors pas question de manière primordiale de rejoindre un emploi dans le secteur public. De même, le secteur de la construction est, de par sa demande, à l'origine d'une formation spécifique de type BTS.

### **Intervention de Monsieur le Ministre de la Fonction publique**

Monsieur le Ministre de la Fonction publique, Marc Hansen, rappelle d'emblée qu'il était auparavant le ministre responsable pour l'enseignement supérieur. Dans cette qualité, il avait l'occasion, en octobre 2017, de remettre leurs diplômes aux étudiants ayant accompli une formation BTS. Le lieu de la remise des diplômes fut alors symbolique. Il s'agissait des locaux de l'Université du Luxembourg à Esch-Belval.

L'orateur rappelle ses propos d'antan. Il avait alors souligné l'importance et le succès des formations BTS et il a mis en avant l'évolution de ce type de formation vers un niveau d'études supérieures. Monsieur le Ministre reconnaît que les étudiants ayant un BTS disposent de compétences transversales importantes et une série de secteurs d'activité recherchent du personnel justifiant de telles connaissances. L'évolution vers une formation de type supérieur est expressément appuyée par Monsieur le Ministre. L'orateur admet qu'il peut paraître bizarre qu'il n'y ait pas encore dans la fonction publique une carrière correspondant à une formation BTS.

A l'heure actuelle, il existe environ 30 formations distinctes de type BTS concernant

différents secteurs, à savoir : le secteur de la santé, celui de la construction, l'artisanat, les formations dispensées par l'École de Commerce et de Gestion et les formations de nature artistique. L'orateur rappelle la récente avancée faite par les ministres compétents visant à étendre dorénavant les formations BTS en matière de santé sur une durée de 3 années.

Lorsqu'il a repris le ressort de la fonction publique en 2019, Monsieur le Ministre Marc Hansen avait l'intention d'honorer la formation de type BTS par un dispositif adéquat dans les carrières de la fonction publique. C'est encore aujourd'hui son intention. La crise du coronavirus a cependant retardé les travaux y afférents.

Monsieur le Ministre souligne expressément qu'il est disposé à trouver une solution aux revendications exprimées par les pétitionnaires.

Quant à la suggestion exprimée par l'initiatrice de la pétition d'introduire une carrière A3, Monsieur le Ministre donne à considérer le haut degré de technicité d'une telle démarche. Il existe dans le contexte de la fonction publique des possibilités d'avancer dans les carrières et de passer via des « passerelles » d'une carrière vers une autre, ce qui rend compliqué l'introduction d'une nouvelle carrière.

Par contre, Monsieur le Ministre met en avant la possibilité d'honorer une formation BTS au travers un système de primes. Il rappelle dans ce contexte que les détenteurs d'un doctorat ne disposent pas d'une carrière propre, mais que leur doctorat est valorisé par une prime s'il existe une relation directe entre la thèse de doctorat et le poste de travail occupé par le concerné.

L'orateur entrevoit dès lors des possibilités pour accéder à la demande des pétitionnaires et il est optimiste qu'il soit possible d'y aboutir.

Par contre, Monsieur le Ministre donne encore à considérer que dans le contexte des accords salariaux de la fonction publique, les négociations avec les partenaires sociaux sont un élément déterminant. En l'occurrence, le dernier accord date du 4 mars 2021. Il a cours jusqu'au 31 décembre 2022 et ne prévoit pas de nouvelles revendications ayant un impact financier pour l'État. Dès lors, la question d'une valorisation des BTS par le biais de primes devra être reportée, avant qu'elle ne puisse être concrétisée.

Le récent accord salarial avait thématiquement la situation de certaines carrières inférieures. Ainsi les carrières C et D seront harmonisées et des ajustements seront envisagés. La carrière supérieure n'avait, selon Monsieur le Ministre, pas fait l'objet de demandes de la part du syndicat CGFP (Confédération générale de la fonction publique).

Il en résulte que l'introduction de nouvelles primes, voire de nouvelles carrières, est mise en suspens jusqu'au 31 décembre 2022, ce qui, selon Monsieur le Ministre, n'empêche pas de mener déjà dès à présent des discussions et des réflexions à ce sujet.

L'orateur rappelle dans ce contexte que les formations BTS ne sont pas les seules à être concernées. Il faudra également se pencher sur la valorisation des brevets de maîtrise.

En résumé, Monsieur le Ministre se dit prêt et disposé à valoriser les formations de type BTS dans le contexte salarial de la fonction publique. Les détails et les questions techniques restent à être précisés. L'orateur entrevoit de nombreuses pistes distinctes. L'objectif devant être la valorisation d'une formation que l'État lui-même offre aux jeunes personnes. Le chemin pour y aboutir devra donc faire l'objet des réflexions

futures. Monsieur le Ministre estime que l'agenda pour y parvenir devra viser le prochain accord salarial.

### **Intervention de Madame la Présidente de la Commission des Pétitions**

Madame la Présidente de la Commission des Pétitions estime qu'il convient déjà de lancer dès à présent un processus de discussions.

### **Intervention finale de Madame la pétitionnaire**

Madame la pétitionnaire Sarah Volz salue le fait que les choses vont bouger, même si la revendication d'introduire une carrière A3 n'est pas exactement réalisée comme demandée dans le contexte de la pétition sous discussion. Toutefois, Madame la pétitionnaire regrette que l'on ne puisse pas avancer plus rapidement et voudrait que l'on n'attende pas encore 2 années supplémentaires, alors qu'il s'agit d'une formation que l'État offre déjà depuis 30 ans.

## **2. Conclusions des commissions**

Les conclusions arrêtées par les Députés lors de leur échange de vues à huis clos à la suite du débat public sont les suivantes :

1. La Chambre des Députés encourage le Gouvernement à ne pas attendre l'échéance de l'actuel accord tarifaire en vigueur et de poursuivre immédiatement les pistes de réflexions concernant une valorisation et reconnaissance du diplôme BTS au niveau du secteur public. Des propositions en ce sens sont à soumettre par Monsieur le Ministre de la Fonction publique dans le cadre d'une réunion d'une commission parlementaire jointe réunissant la Commission de la Fonction publique et la Commission des Pétitions.
2. Le point au sujet des propositions visées ci-devant devra déjà être fait auparavant dans le cadre d'une réunion de la Commission de la Fonction publique.
3. À brève échéance, Monsieur le Ministre de la Fonction publique recevra les pétitionnaires à l'origine de la pétition publique 1765 en vue d'un échange plus approfondi au sujet de leurs revendications.

Le Secrétaire-administrateur,  
Joé Spier

La Présidente de la Commission des Pétitions,  
Nancy Arendt épouse Kemp

Le Secrétaire-administrateur,  
Tun Loutsch